

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

DEC 1 9 1977



UN/SA COLLECTION



Distr.
LIMITEE

A/C.5/32/L.37/Rev.1
14 décembre 1977

ORIGINAL : FRANCAIS

Trente-deuxième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 100 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Présentation du budget des Nations Unies

Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Canada, Côte d'Ivoire,
Danemark, Egypte, France, Ghana, Mauritanie, Nouvelle-Zélande, Pakistan,
Portugal, Venezuela, Zaïre : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Ayant noté qu'au cours de l'examen du point 100 de l'ordre du jour (projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979), et particulièrement durant le débat général sur cette question, d'importants problèmes de principe ou de méthode ont été soulevés,

Ayant constaté qu'un large degré d'accord a été enregistré quant à l'intérêt attaché à certains de ces problèmes et à la nécessité d'en poursuivre l'étude en vue d'améliorer les procédures budgétaires, à la lumière des opinions exprimées au sein de la Commission,

Rappelant à ce propos la déclaration faite par le Président au cours de la 16ème séance de la Cinquième Commission (cf. par. 95 à 101, document A/C.5/32/SR.16), et les passages pertinents du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (document A/32/8),

1. Estime que parmi les problèmes susmentionnés les principaux ont trait :

a) A la nécessité de mettre effectivement en application les dispositions des paragraphes 9 et 11 b) de la résolution 31/93, relative aux activités dépassées, d'une utilité marginale ou inefficace;

b) Au besoin d'évaluer plus exactement le montant des ressources nécessaires à la réalisation des programmes et, spécialement, la méthode à employer pour déterminer le montant correspondant au "maintien des programmes" et les éléments de ce montant;

c) Au meilleur moyen de faire face aux tendances inflationnistes et à l'instabilité monétaire dans un budget-programme biennal;

d) Au perfectionnement des méthodes employées pour calculer la croissance brute et réelle du budget;

e) A la nécessité d'étudier de façon approfondie les problèmes liés à l'exécution du budget;

2. Prie le Secrétaire général de procéder à une étude de ces différents points et de présenter un rapport sur les résultats de son examen à la trente-troisième session de l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui formulera ses observations et recommandations sur les conclusions du Secrétaire général;

Ledit rapport devra obligatoirement inclure des propositions concernant :

a) Les dispositions susvisées de la résolution 31/93;

b) La méthode à employer pour déterminer d'une façon satisfaisante le montant correspondant au "maintien des programmes" et les éléments de ce montant, notamment en envisageant l'adoption de la base zéro pour ce qui concerne le calcul de certains de ces éléments, et pour évaluer de manière plus précise les dépenses en matière de personnel;

c) Une étude touchant les avantages et les inconvénients du système dit de "budgétisation semi-intégrale" ainsi que les moyens employés ou envisagés pour mettre ce système en application;

3. Décide d'examiner au cours de la trente-troisième session de l'Assemblée générale, en vue de l'établissement du budget-programme pour 1980-1981, les rapports du Secrétaire général et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.
